

L'INFO DU NUMÉRIQUE

Aménagement Numérique du Territoire



LE MOT DU PRÉSIDENT

Alors que l'intelligence artificielle transforme nos habitudes personnelles et professionnelles, nous tenions, avec Pascal Henriat, Vice-Président en charge du Numérique, à saluer le travail de la Direction de la Transition du Numérique qui veille au bon fonctionnement du réseau départemental de fibre optique.

En effet, il nous appartient, en tant que chef de file des usages numériques, de s'assurer que les données parviennent à chaque utilisateur icaunais. Il s'agit là d'une condition de notre attractivité résidentielle, touristique et économique.

Grégory DORTE

Président du Département de l'Yonne

ASTUCE DU MOIS



Lors d'une construction ou d'une rénovation, il est nécessaire d'anticiper le raccordement de son logement à la fibre optique.

Dès le dépôt de la demande de permis, la commune doit informer le service [Aménagement du Numérique du Territoire](#) en vue du raccordement Télécom.

Avant toute démarche, il est important d'identifier l'opérateur d'infrastructure qui gère le réseau fibre dans votre secteur : pour cela [cliquer ici](#) C'est lui qui vous accompagnera techniquement.

Pour un logement neuf

👉 L'habitant doit faire une **demande de PAR** (Point d'Accès Réseau) afin de déterminer où amener l'infrastructure en limite de propriété. L'opérateur fournira alors une simple indication ou une proposition d'accompagnement pour les travaux en domaine public.

Des frais sont à la charge du demandeur.

Pour un logement existant réhabilité

👉 Si le nombre de logements ne change pas, pas de sujet.

👉 Si changement du nombre de logements, **il est nécessaire de contacter l'opérateur d'infrastructures**. Le propriétaire s'assure de la présence d'une infrastructure aérienne ou souterraine en domaine privé. Il demande ensuite à l'opérateur d'infrastructure une création d'adresse simple et l'opérateur se charge de rendre le logement raccordable.



Des coûts éventuels de travaux en domaine public peuvent être réclamés au propriétaire si nécessaire.

**Pour joindre
l'Aménagement Numérique du Territoire :**

03.86.72.84.10 ant@yonne.fr
<https://bfcfibre.fr/> <https://www.yconik-fibre.fr/>

OBJECTIF FIBRE



Plus de 100 000 foyers ou entreprises sont désormais raccordés à la fibre dans l'Yonne !

⚠️ + de 70 000 autres prises sont disponibles sur le territoire, prêtes à l'utilisation, en attente d'une demande d'abonnements des usagers"

ZOOM SUR



BFC fibre

BFC fibre exploite le réseau construit par votre Département et l'une de ses missions est d'accompagner la bascule vers le réseau de demain. Même lorsque l'on pense n'utiliser que le téléphone, il est important d'anticiper le passage à la fibre.

Après 50 ans de service, **le réseau cuivre fermera progressivement partout en France** pour être totalement démantelé en 2030. La souscription de nouvelles offres ADSL est déjà impossible sur l'ensemble du territoire ou presque.



Cela ne signifie pas nécessairement changer ses habitudes : **avec une offre tout compris** (entre 30 et 40 € par mois, hors promotion), on peut parfaitement continuer à utiliser uniquement le téléphone. L'usage reste le même, avec en plus la fiabilité et la pérennité de la fibre. Et lorsque les enfants, la famille ou des accompagnants viennent à la maison, ils peuvent profiter du Wi-Fi.

Avec un peu d'accompagnement, ces équipements permettent aussi de découvrir des services simples comme le replay, qui facilitent le quotidien sans complexité.

BON À SAVOIR



Cette fermeture concerne également tous les établissements publics et privés. **Elle entraînera l'arrêt de l'ensemble des services associés** (RTC, ADSL/SDSL et usages spécifiques : fax, monétique, téléalarmes, télésurveillance, ascenseurs, affranchissement, etc.).

Anticiper cette transformation est indispensable pour garantir la continuité des services et constitue une opportunité de passer au très haut débit.